



Le Conseil Municipal approuve et vote le Compte de Gestion 2023

- Affectation du résultat de l'exercice 2023

Monsieur le Maire propose l'affectation du résultat 2023 qui s'élève à 231 931,93€ de la façon suivante :

Financement de la section d'investissement	63 058,54 €
Report de l'excédent de fonctionnement	168 873,39 €

Le Conseil Municipal adopte et vote l'Affectation du résultat de l'exercice 2023

- Vote des taux d'imposition 2024

Le conseil municipal décide de ne pas changer les taux qui restent les suivants :

Le taux d'imposition 2024 pour le foncier non bâti sera de 8,74 %

Le taux d'imposition 2024 pour le foncier bâti sera de 28,62 %

Le taux d'imposition 2024 pour la taxe d'habitation pour les résidences secondaires sera de 12,68 %.

- Vote du Budget Primitif (BP) 2024

Monsieur le Maire présente au Conseil un budget en équilibre en section de fonctionnement et en section d'investissement

En section de fonctionnement il s'élève à : 337 614 ,35 €

En section d'investissement il s'élève à : 101 868,38 €

Le Conseil Municipal approuve et vote le Budget Primitif (BP) 2024

- Vote des tarifs et subvention aux associations

Le Conseil Municipal renouvelle les subventions aux Associations qui en ont fait la demande et qui ont présentés le bilan annuel et ajoute une nouvelle association.

- Vote de la prime de pouvoir d'achat dans la fonction publique territoriale

Le conseil municipal décide de suivre les recommandations du gouvernement en octroyant une prime de pouvoir d'achat au personnel communal

- Questions diverses

Le conseil municipal prend une délibération pour autoriser M le Maire à affecter d'anciennes créances du budget eau en créances éteintes.

Fait à Coolus, le 28 mars 2024

**Le Maire**

**Mr Pierre CHARLET**